## REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ OG7 DU 2/ OCTOBRE 2025 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi;

## **DECRETE:**

Article 1: Sont Nommées Conseillers au Service du Protocole d'Etat :

- **1. Madame Alphonsine NDIZEYE**, en remplacement de Madame Rosalie NAHISHAKIYE;
- 2. Madame Solange NKURUNZIZA, en remplacement de Madame Aline BIGIRIMANA.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Service de l'Intendance :

Monsieur Jimmy NIYONGERE, en remplacement de Madame Benitha Mireille MUGISHA.

Article 3: Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4: Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 2/octobre 2025,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-